



# INFO LIVE

## ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

InfOlive n°11 du 23 Juin 2015

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-  
Côte d'Azur, Rhône-Alpes

**Sans  
certiphyto**

Bulletin de préconisation destiné  
aux personnes non-titulaires du  
certiphyto. Si vous avez ce certificat  
consultez le bulletin Infolive  
Certiphyto

### Mouche de l'olive

Plusieurs secteurs ont atteint le seuil de nuisibilité : olives de 8mm de long et présence de mouche observée. Si cela est votre cas, il est temps de protéger vos olives si vous ne l'avez pas encore fait.

### Irrigation

En goutte-à-goutte, un arrosage est conseillé en verger enherbé si les pluies de ce début juin ont été inférieures à 50 mm.

Travaux réalisés grâce  
à la contribution  
(CVO) collectées par  
les ateliers de  
transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



## Mouche de l'olive

### Observation :

La présence de mouche est confirmée sur tout le bassin oléicole français. On observe globalement une légère augmentation du piégeage.

Au niveau physiologique, la nouaison se termine et les fruits grossissent rapidement. On observe actuellement des olives de 8-10mm de long sur plusieurs secteurs. Seuls les secteurs les plus tardifs (Drôme, Alpes de Haute Provence, altitude) n'ont pas encore atteint ce seuil.

### Évaluation du risque :

Partout où les olives dépassent 8-10 mm de long, il existe un risque de ponte.

### Préconisation :

- Si vos olives sont encore petites où que vous êtes déjà intervenus la semaine passée, attendez le prochain bulletin.

- Si vos olives font plus de 8mm de long et que vous n'êtes pas encore intervenus, il est préconisé d'utiliser soit une **barrière minérale**, soit un **insecticide de type adulticide préventif**.

Voir bulletin n°10 pour la liste des produits autorisés.

### RAPPEL DES STRATÉGIES :

- **Les barrières minérales** ont une action préventive : en déposant une pellicule d'argile sur le fruit, on diminue l'attractivité.

⇒ Elles doivent être appliquées dès que les olives font plus de 8mm de long et renouvelées chaque mois jusqu'à octobre ou après une pluie de 10mm (20mm si vous utilisez un mouillant).

- **Les adulticides préventifs** sont des insecticides de contact. La mouche adulte est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre.

⇒ Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouches, quand le nombre de capture augmente dans les pièges et à condition que les olives soient réceptives (<8mm).

**Rappel :** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

\_\_\_\_\_ : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, seuls le département des Alpes de Haute-Provence et le massif de la Sainte-Victoire ont bénéficié de quelques pluies significatives. Les besoins en eau des oliviers sont en nette augmentation avec le retour du vent et du soleil.

Dans les vergers enherbés, les prélèvements en eau ont été importants et nos suivis tensiométriques indiquent en effet un assèchement rapide jusqu'à 50 cm de profondeur. En goutte-à-goutte, un arrosage est conseillé en verger enherbé si les pluies de ce début juin ont été inférieures à 50 mm. N'attendez pas que le sol s'assèche davantage pour arroser.

Relevés météo du 15 juin au 21 juin 2015		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		6,1	6,4	4,8	4,9	5,1	4,7	5,7	6,3	6,2	6,2	6,4	6,5
Cumul en mm sur la semaine	ETP	43	45	34	35	36	33	40	44	44	45	44	46
	Pluies	3	1	1	1	4	2	12	5	7	2	0	3

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction du cumul des précipitations depuis début juin :

- **pluies cumulées inférieures à 25 mm** : les pluies ont été globalement consommées. Suivez les préconisations du tableau ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 25 et 50 mm** : réduisez les apports en eau de 15 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 50 et 70 mm** : réduisez les apports en eau de 30 à 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous. En verger peu ou pas enherbé, l'arrosage peut encore être reporté à la semaine prochaine.
- **pluies cumulées supérieures à 70 mm** : attendre le prochain bulletin avant d'arroser.

### Apports à prévoir sur un verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,4	2,6	1,9	2,0	2,0	1,9	2,3	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,9	3,1	2,3	2,4	2,4	2,3	2,7	3,0	3,0	3,0	3,1	3,1
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,9	1,0	0,7	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		12,2	12,8	9,6	9,8	10,2	9,4	11,4	12,6	12,4	12,4	12,8	13,0

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Les conseils d'irrigation s'appuient sur les données des stations météorologiques du CIRAME, du CEHM et des relevés tensiométriques réalisés sur des vergers de référence.